

REVUE DE PRESSE



07/02/2025



FONCTION PUBLIQUE

PAR BASTIEN SCORDIA, PIERRE LABERRONDO ET BRUNO BOTELLA
6 février 2025, 12:06, mis à jour le 6 février 2025, 12:53

Laurent Marcangeli : “Il faut battre en brèche le procès en paresse que l’on fait aux fonctionnaires”

Si le ministre de l’Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification ne compte pas reprendre pour l’instant le projet de réforme de Stanislas Guerini – *“nous sommes dans un environnement politique où il est très compliqué de trouver une majorité sur un texte à l’Assemblée nationale”*, – il aborde, dans cette interview exclusive pour *Acteurs publics*, ses nombreuses priorités d’action pour la fonction publique : attractivité, simplification, protection sociale complémentaire... Il compte également engager le dialogue avec les syndicats notamment sur les questions de l’absentéisme, de la transition numérique ou des rémunérations.





Vous vous rendez ce jeudi 6 février à Nanterre pour un déplacement sur le sujet de la formation. Pourquoi ?

Pour y annoncer, avec mon collègue Philippe Baptiste, chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la création d'un nouvel institut régional d'administration, à Nanterre. Je ne trouvais pas normal que la région parisienne ne dispose pas d'un tel établissement chargé de la formation des attachés d'administration de l'État. Nous avons donc décidé de faire aboutir ce projet qui était dans les cartons depuis plusieurs mois. Certains nous ont incités à laisser tomber l'affaire, mais nous avons décidé de la mener à son terme. Le choix de cette université est stratégique et répond aux enjeux d'attractivité importants que nous avons à relever dans la fonction publique, afin d'attirer les nombreux étudiants d'Île-de-France et de permettre aussi aux agents publics d'accéder par la voie de la promotion et de la formation au statut de cadre.

Vous avez rejoint le ministère de la Fonction publique il y a moins de deux mois. Dans quel état d'esprit êtes-vous désormais, alors que les relations entre les syndicats et votre prédécesseur, Guillaume Kasbarian, étaient particulièrement tendues ?

À mon arrivée au ministère, les tensions étaient en effet très fortes avec les syndicats. La journée de mobilisation du 5 décembre a d'ailleurs atteint des niveaux rarement vus depuis longtemps, hors réforme des retraites. J'ai donc immédiatement voulu rencontrer les organisations syndicales. La première chose que j'ai faite, dès le premier jour, c'est de m'assurer que chacun des responsables syndicaux ait mon numéro de téléphone personnel. Ma méthode passe en effet par un dialogue qui soit respectueux, franc et fluide. Je tiens toutefois à redire que, si nous sommes différents, mon prédécesseur est un ami pour lequel j'ai beaucoup d'affection. Nous avons nos différences par rapport à nos positionnements, nos formations, nos parcours, mais j'ai toujours très bien travaillé avec lui. C'est un ministère qui nécessite en tout cas une certaine expérience que j'ai, de mon point de vue, pu acquérir en tant qu'élu local. Au vu de sa transversalité, ce ministère exige en particulier d'avoir le sens du dialogue. La méthode est donc très importante pour ne pas créer de lien de défiance. La confiance est dure à aller chercher mais, au moins, il faut éviter la défiance, d'autant plus dans la situation budgétaire compliquée que nous traversons.



Il faut en finir avec les pensées très simplistes et parfois très peu nuancées sur l'absentéisme dans la fonction publique.

Vous avez toutefois décidé de renoncer aux 3 jours de carence dans la fonction publique...

La situation des finances publiques est, on le sait, particulièrement dure, avec un déficit qui est en train de battre des records. On se devait donc de poursuivre les efforts d'économies. Des décisions avaient en effet été arrêtées par le gouvernement Barnier sur les jours de carence. J'avais soutenu cette mesure en tant que député. Les syndicats ont exprimé leur vive opposition à l'augmentation du nombre de jours de carence. C'est un sujet à la symbolique très forte. J'ai donc proposé de revenir sur cette mesure et un arbitrage a été rendu en ce sens par le Premier ministre, François Bayrou. C'est un signal important, d'autant plus que cet abandon des 3 jours de carence n'a pas fait plaisir à tout le monde au sein de ce que l'on appelle "la majorité". Un débat a par ailleurs eu lieu au Sénat et, pour la première fois depuis douze ans au moins, les sénateurs n'ont pas voté l'augmentation du nombre de jours de carence. Je salue leur position, qui va dans le sens de l'apaisement, d'un dialogue renoué et d'une forme de stabilité.

La baisse de l'indemnisation des agents publics durant leurs arrêts maladie de courte durée a toutefois été maintenue. Pourquoi ? Cette mesure est encore vivement critiquée par les syndicats, qui réclament une compensation...

Cette mesure n'est pas tombée du ciel. Elle avait été avancée par les inspections dans leur rapport sur l'absentéisme au sein de la fonction publique. L'économie attendue de cette baisse de 100 à 90 % du taux de remplacement n'est pas secondaire, puisqu'elle représente entre 800 et 900 millions d'euros. J'ai conscience de l'impact de cette mesure pour les agents publics et leur rémunération, mais il fallait faire un effort au vu, encore une fois, de la situation de nos finances publiques. Je rappelle que, d'ici 2027, le remboursement des intérêts de la dette sera le premier poste de dépenses de l'État, devant le budget de l'éducation nationale. Par ailleurs, je tiens à battre en brèche le procès en paresse que l'on fait souvent aux fonctionnaires de manière injuste. Il faut en

finir avec les pensées très simplistes et parfois très peu nuancées sur l'absentéisme dans la fonction publique.

Comment comptez-vous y parvenir ?

Si nous parvenons à surmonter l'étape du budget, je souhaite engager une réflexion de fond sur l'absentéisme. Le vrai sujet, c'est de savoir pourquoi il y a de l'absentéisme et pourquoi il ne faut pas loger tout le monde à la même enseigne. La problématique de l'absentéisme est souvent liée à la question de l'usure professionnelle de certains métiers, notamment dans la territoriale ou l'hospitalière. On ne peut pas décorréliser ces deux sujets. Au-delà des mesures budgétaires, il faut donc avoir une réflexion de fond sur les raisons structurelles de cet absentéisme.



Sur les rémunérations, j'avancerai avec beaucoup d'humilité, notamment pour ce qui concerne les grilles indiciaires. C'est un sujet d'une très grande complexité.

Comptez-vous reprendre le projet de loi de réforme de la fonction publique préparé par l'ancien ministre Stanislas Guerini, qui prévoyait notamment un développement de la rémunération au mérite ou encore un processus facilité pour les licenciements pour insuffisance professionnelle ?

À ce stade, il n'y a pas de calendrier législatif pour le texte préparé par mon prédécesseur. Je ne dis pas pour autant que tout est à jeter ou que tout est à prendre dans la réforme qui était préparée. Mais nous sommes dans un environnement politique où il est très compliqué de trouver une majorité sur un texte à l'Assemblée nationale. Il n'y

a donc pas pour le moment d'initiative gouvernementale prévue sur ce texte. Le seul que j'ai dans le viseur est le projet de loi "Simplification", qui va bientôt arriver devant les députés après son adoption au Sénat en octobre dernier. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas, par ailleurs, des initiatives parlementaires que je pourrai être, le cas échéant, amené à soutenir.

Sur quelles initiatives parlementaires précises voulez-vous avancer ?

Il y a déjà la proposition de loi déposée par les députés socialistes qui vise à prolonger l'expérimentation des "concours Talents" pour l'accès aux écoles de la haute fonction publique. Comme je l'ai annoncé devant les étudiants de l'INSP et de l'Inet à Strasbourg le 16 janvier dernier, le gouvernement la soutient et a d'ailleurs engagé la procédure accélérée sur ce texte. Le texte a été voté largement ce mercredi en commission des lois et sera examiné le 18 février en séance publique à l'Assemblée nationale. Autre sujet important, celui de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale. Une proposition de loi sénatoriale va bientôt être déposée pour transposer l'accord qui a été trouvé entre les employeurs territoriaux et les syndicats. Nous la soutiendrons également, tout comme je souhaite avancer sur la question du logement des agents publics, ou encore sur la protection fonctionnelle des agents qui font l'objet de menaces ou de violences. Je pense notamment aux agents pénitentiaires, que j'ai eu l'occasion de rencontrer pour certains d'entre eux vendredi dernier *[le 31 janvier, ndlr]* à Agen, dans le cadre de ma visite de l'École nationale d'administration pénitentiaire. La députée Renaissance Violette Spillebout a récemment déposé une proposition de loi sur ce sujet qui, je l'espère, avancera rapidement à l'examen. Ces sujets peuvent rassembler largement au-delà des étiquettes partisans.

Que comptez-vous faire pour remédier à la crise d'attractivité de la fonction publique ?

Comme a pu l'indiquer ma collègue Catherine Vautrin *[la ministre en charge du grand pôle du travail et des affaires sociales, ndlr]*, nous aurons une réflexion autour du travail. Les agents publics seront bien sûr concernés. Je vais donc bientôt réunir les syndicats pour aborder différents sujets de fond, allant de l'absentéisme, donc, aux questions de transitions numérique et écologique, en passant par l'égalité professionnelle, la prise en compte du handicap, mais aussi les rémunérations. Sur ce dernier sujet, j'avancerai avec beaucoup d'humilité, notamment pour ce qui concerne les grilles indiciaires. C'est un sujet d'une très grande complexité. Ce système ne marche certainement pas de la meilleure des manières mais en attendant, il fonctionne globalement. Beaucoup de réflexions ont déjà été menées sur ces grilles indiciaires, mais il faut avancer avec prudence. Au-delà, il nous faut commencer à réfléchir à ce que sera ou ce que doit être la fonction publique à l'horizon de 2050 en questionnant les enjeux démographiques, d'attractivité, de parcours de carrière, de mobilité et d'accès par le concours. Nous en parlerons bientôt avec les syndicats et les employeurs publics.



Les agents ne doivent pas avoir peur de l'intelligence artificielle ou avoir le sentiment que l'on cherche à les remplacer.

Et le fonctionnaire d'aujourd'hui est déjà percuté par une révolution de taille, celle de l'intelligence artificielle...

Il faut que l'épouvantail que représente l'IA n'en soit plus un. J'ai bien entendu conscience de l'état d'esprit d'un certain nombre de personnes qui y voient un outil de détournement ou un véhicule de fausses informations. En déplacement à France Travail, ce mardi

4 février, j'ai bien entendu les témoignages des agents sur les bienfaits que l'IA peut représenter en termes de simplification de leur travail quotidien, avec d'importants gains de temps lors du traitement des dossiers. Le tout, toujours, avec une validation de l'humain au terme du traitement de ces dossiers. On ne va pas autonomiser la machine. Je n'ai donc pas une approche défensive à propos de l'IA mais bien une approche ambitieuse sur la place qu'elle doit avoir dans la vie des services publics et de l'action publique. Les agents ne doivent pas en avoir peur ou avoir le sentiment que l'on cherche à les remplacer. D'où leur nécessaire accompagnement dans le développement de l'IA au sein des administrations. Il faut faire de la pédagogie et surtout réunir les conditions pour bâtir une IA de confiance, souveraine et sécurisée. C'est le sens de la stratégie pour la diffusion de l'intelligence artificielle que je porte avec ma collègue Clara Chappaz, chargée du Numérique et de l'IA.

Sur le modèle trumpiste, certains veulent aussi sortir la "tronçonneuse" s'agissant de l'organisation administrative de la France. Quelle opinion avez-vous sur ce sujet ?

C'est, encore une fois, une question de méthode. Ne comptez pas sur moi pour désigner le bouc émissaire idéal, l'agence, la commission, le comité auquel il s'agirait de faire porter toutes les plaies d'Égypte et tout le poids de l'inefficacité de la dépense induite. Un travail d'analyse doit déjà être effectué. Ce sera notamment le rôle de la commission d'enquête qui vient d'être lancée au Sénat sur le coût et le fonctionnement des opérateurs et agences de l'État. Une fois qu'elle aura rendu ses travaux, nous nous pencherons ensuite sur ce qu'il convient de conserver en termes d'utilité puis, par la suite, sur ce qui ne marche pas. Quand plusieurs organes s'occupent de la même chose, il faut "démaquiser" pour améliorer l'efficacité des politiques publiques. Il faut toutefois être honnête, on ne va pas faire des milliards d'économies, mais on peut réussir à gagner en efficacité et en lisibilité.

Quid des discussions sur la réforme des retraites. La question de la fonction publique aura-t-elle sa place dans cette concertation ?

La Cour des comptes rendra son diagnostic le 19 février. C'est notamment sur cette base que se dérouleront les discussions entre les partenaires sociaux et le gouvernement. Il y aura à mon avis aussi une chambre, à part, qui aura à traiter de la question des retraites dans la fonction publique. Je souhaite que toutes les organisations syndicales représentatives soient autour de la table, comme l'ensemble des employeurs publics et notamment les collectivités et les établissements hospitaliers. Nous sommes à l'écoute de M. Marette [*Jean-Jacques Marette, ancien directeur général de l'Agirc-Arcco, ndlr*] à qui le Premier ministre a confié le soin d'organiser cette concertation.

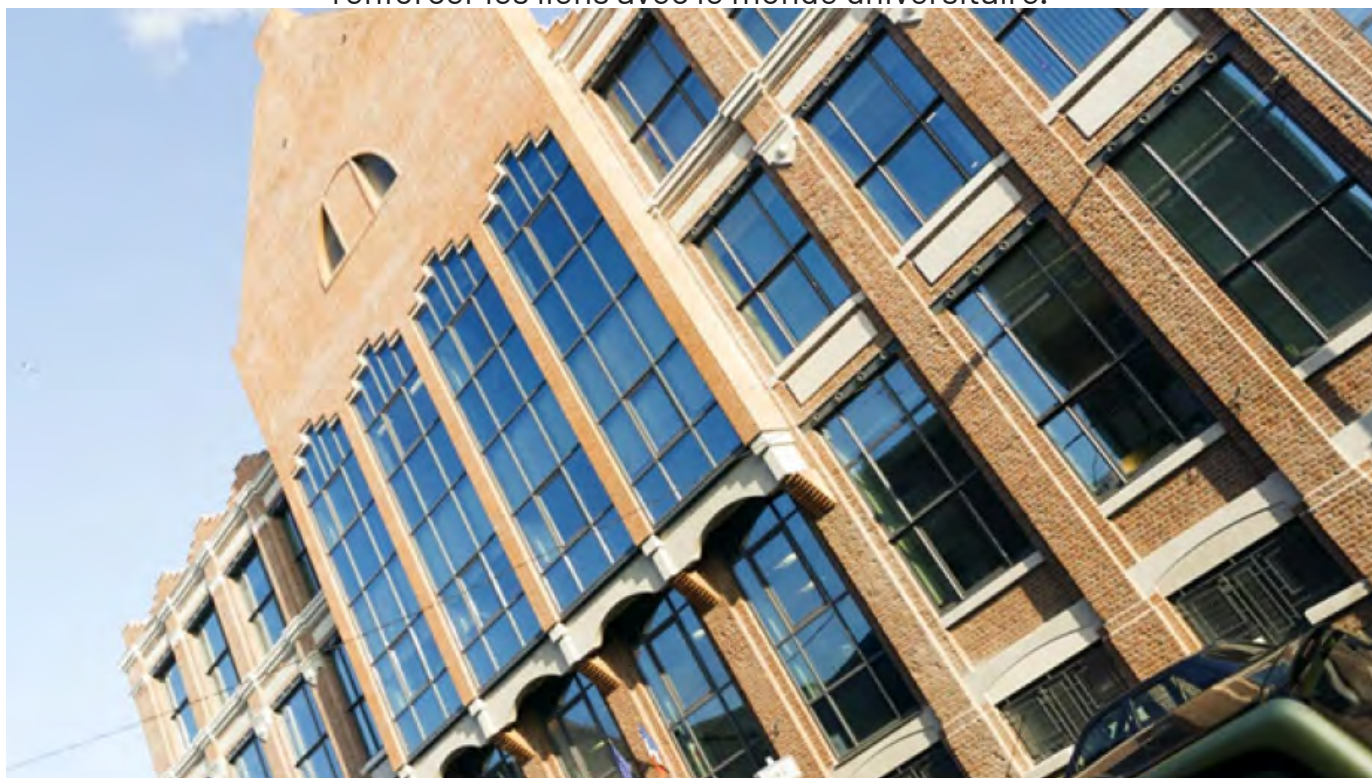
Propos recueillis par Bastien Scordia, Pierre Laberrondo et Bruno Botella

PAR MARIE MALATERRE

6 février 2025, 12:47, mis à jour le 7 février 2025, 10:16

Le petit monde des instituts régionaux d'administration s'implante en Île-de-France

Une antenne de l'IRA de Lille va ouvrir ses portes à Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, à la rentrée prochaine. L'objectif ? Attirer les étudiants d'Île-de-France, mais aussi renforcer les liens avec le monde universitaire.



Le ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, Laurent Marcangeli, et son homologue chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Philippe Baptiste, ont signé aujourd'hui, 6 février, un partenariat avec

l'université Paris-Nanterre en vue d'y ouvrir un nouvel institut régional d'administration (IRA) à la rentrée prochaine, en septembre ou en octobre.

"Il ne s'agit pas d'un nouvel opérateur en tant que tel, précise-t-on néanmoins dans l'entourage du ministre. L'IRA de Nanterre sera directement rattaché à l'IRA de Lille." Ainsi, dans l'arrêté du 3 février portant ouverture de la session 2025 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration, publié ce jeudi 6 février au Journal officiel, les élèves pourront choisir entre l'IRA de Lille et le "site de Nanterre" au moment où ils s'inscriront au concours. "Nous avons décidé de faire aboutir ce projet qui était dans les cartons depuis plusieurs mois, précise à Acteurs publics le ministre Laurent Marcangeli. Certains nous ont incités à laisser tomber l'affaire, mais nous avons décidé de la mener à son terme."

À lire aussi : Attachés d'administration : l'État détricote la dernière réforme des IRA

Le choix s'est porté sur Nanterre, car il semblait urgent de bénéficier d'une implantation en Île-de-France, face à un nombre important d'"aspirants" attachés d'administration de l'État renonçant à se présenter aux concours pour des raisons géographiques. *"Nous faisons le constat qu'il était difficile pour certains candidats de s'organiser autant au niveau professionnel que personnel pour se rendre à Lille, Bastia, Lyon, Metz ou Nantes [où se trouvent les 5 instituts déjà installés, ndlr]", poursuit-on dans l'entourage du ministre.*

L'objectif de ce partenariat est également de rendre davantage visibles les IRA par une présence à l'université et, également, de capter davantage d'étudiants en Île-de-France, qui représentent un vivier potentiel important en termes d'effectifs. *"Nous souhaitons*

offrir de nouvelles perspectives d'évolution par la voie de la promotion et de la formation au statut de cadre", précise-t-on au cabinet de Laurent Marcangeli.

Augmenter le nombre de recrutements

Cette décision intervient dans un contexte où le nombre d'attachés d'administration de l'État partant à la retraite dans les prochaines années promet d'être de plus en plus important. *"Il est tout à fait nécessaire de mettre toutes les chances de notre côté pour augmenter le nombre de recrutements", poursuit-on dans l'entourage du ministre.*

L'ouverture de cette nouvelle antenne a également pour objectif de régler le problème de saturation des promotions dans les 5 IRA existants. *"L'ambition du ministre est aussi de mettre en avant le partenariat avec l'université, qui est un service public, cela fait sens, ajoute-t-on au sein du cabinet. Nous aurons la possibilité par la suite de développer de la formation continue en nous appuyant sur la force de l'université et de ses enseignants-chercheurs."*

Ce partenariat pourrait enfin être le premier d'une longue liste d'accords avec les universités, avec l'ambition affichée, du côté du ministre, de renforcer les synergies entre ces deux mondes et de travailler autour de l'attractivité des métiers du secteur public. Une actualité qui s'inscrit dans un contexte de réforme des concours d'accès aux IRA à compter de la rentrée 2025, et notamment la suppression de l'épreuve de questionnaire à choix multiples, une durée de formation qui passe de six à huit mois et aussi le retour à une seule session de concours et à une seule promotion au sein des IRA, contre 2 auparavant.

PAR BASTIEN SCORDIA

6 février 2025, 13:58, mis à jour le 6 février 2025, 15:52

Les administrations n'ont pas à prévenir leurs fonctionnaires d'une retenue sur salaire

Une retenue sur le traitement des fonctionnaires *“constitue une mesure purement comptable qui n'est soumise à aucune procédure particulière”*, vient de rappeler la cour administrative d'appel de Marseille. Cette retenue, développent les juges, *“n'exige, en conséquence, ni que l'intéressé ait été mis en mesure de présenter sa défense, ni même qu'il ait été préalablement informé de la décision prise à son encontre avant que celle-ci ne soit exécutée”*.



Les administrations n'ont pas besoin d'user d'un très grand formalisme pour procéder à des retenues sur les salaires de leurs fonctionnaires. C'est ce que vient d'indiquer la cour administrative d'appel de Marseille dans un **arrêt** relatif au cas de l'université Côte d'Azur, qui avait suspendu le versement de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) d'une de ses fonctionnaires en arrêt maladie.

Cette université avait aussi procédé à une retenue sur son salaire en récupération du "trop-perçu" d'IFSE versé durant ce congé maladie pour un montant de 8 139,22 euros. Une décision contestée en justice par cette ingénieure de recherche. Celle-ci réclamait ainsi la condamnation de l'université Côte d'Azur à lui rembourser les sommes prélevées sur son salaire par l'administration. Sa requête ayant été rejetée en octobre 2023 par le tribunal administratif de Nice, elle avait décidé de faire appel de ce jugement de première instance.

La requérante disait ne pas avoir été informée de cette retenue sur son salaire. Ce qui, selon elle, l'aurait privée de la possibilité de demander un report ou un échelonnement du remboursement. La cour administrative d'appel de Marseille lui donne tort.

Aucune procédure particulière exigée

La retenue sur traitement *"constitue une mesure purement comptable qui n'est soumise à aucune procédure particulière"*, indique en effet la cour dans son arrêt. Aussi, développe-t-elle, cette retenue *"n'exige, en conséquence, ni que l'intéressé ait été mis en mesure de présenter sa défense, ni même qu'il ait été préalablement informé de la décision prise à son encontre avant que celle-ci ne soit exécutée"*.

Selon les juges d'appel, la fonctionnaire requérante ne pouvait *“utilement soutenir”* qu'elle n'aurait pas *“été informée de la nature de la rémunération versée à tort et du montant de sa dette”*, *“préalablement à la réception de ses bulletins de traitement”*. Pour la cour, par ailleurs, cette fonctionnaire ne pouvait davantage *“se plaindre”* qu'elle n'aurait pas été *“rendue destinataire d'un courrier l'invitant à régler le trop-perçu”* d'IFSE en question. Et ce *“alors même que cette circonstance l'a privée de la possibilité de demander un échelonnement du remboursement”*. D'où le rejet de sa requête en appel.

EN BREF

Gironde : accusée de "management toxique", la préfète à l'égalité des chances Lydia Guirous, est démise de ses fonctions

Sur proposition du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, le Conseil des ministres du 5 février 2025 a mis fin aux fonctions de préfète déléguée à l'égalité des chances exercées par Lydia Guirous en Gironde. Nommée à ce poste à l'été 2023, l'ancienne porte-parole du parti LR (Les Républicains) et éditorialiste faisait l'objet d'une procédure de licenciement, après un rapport accablant de la médecine du travail mettant en cause son "management toxique" du service "politique de la ville", dont elle avait la charge (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/725471-pourquoi-la-prefete-a-egalite-des-chances-en-gironde-lydia-guirous-est-accusee-de-management-toxique>)). Cette équipe de neuf agents avait été replacée sous l'autorité directe du préfet Étienne Guyot depuis le 25 janvier dernier, par mesure de protection, la médecine du travail faisant état d'un "risque suicidaire imminent" au sein de ce service, après six signalements internes pour RPS (risques psychosociaux).

Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 726022  1 min de lecture

Par Sabine Andrieu **Publiée le 06/02/2025 à 17h21**

Quand les syndicats proposent une « boîte à outils » pour négocier sur l'IA

La CFDT, la CGT, FO et la CFE-CGC ont lancé un « manifeste » pour que l'intelligence artificielle devienne un objet de négociation dans les entreprises et les administrations. Un site met désormais à disposition des représentants du personnel une « boîte à outils » pour les aider à s'emparer du sujet.



« Depuis 2017, un peu moins d'un accord sur mille fait référence à l'IA », a constaté le Centre d'études de l'emploi dans une étude publiée en octobre 2024. (iStock)

Par **Leïla de Comarmond**

Publié le 7 févr. 2025 à 06:20 | Mis à jour le 7 févr. 2025 à 06:26



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Combien l'IA va-t-elle supprimer d'emplois ? Lorsqu'on pense aux conséquences sociales de l'intelligence artificielle, c'est la question qui vient

immédiatement. Mais ce n'est pas la seule qui se pose, tant s'en faut. **L'enjeu est énorme pour les salariés.** Quasiment tous sont déjà ou vont être impactés dans leur travail.

La prise de conscience par les syndicats de la nécessité de s'emparer du sujet date d'il y a un an et demi. **La CFDT**, l'Union des techniciens, ingénieurs et cadres de la CGT, Force ouvrière et la CFE-CGC ont impulsé une réflexion sur les enjeux du développement de l'IA. C'est l'Institut de recherche économique et social (Ires) qui a porté et coordonné l'initiative.

Une cinquantaine de parties prenantes associées

Ce projet baptisé « Dial-IA » (pour Dialoguer sur l'IA), cofinancé par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, a associé une cinquantaine de parties prenantes, avec notamment d'autres syndicats, la CFTC, la FSU et Solidaires fonction publique ainsi que, côté patronat, les professions libérales de l'UNAPL et le Cinov digital qui rassemble des indépendants, des TPE et PME du numérique.

De ces travaux est né un « manifeste pour un dialogue social au service des bons usages de l'IA et d'une nouvelle étape de progrès social dans les entreprises et des administrations », mais aussi des éléments concrets.

LIRE AUSSI :

- **INTERVIEW – « Nous commençons juste à percevoir le potentiel de l'IA »**

Au départ, il y avait le constat de la quasi-inexistence de dialogue social sur l'IA dans les entreprises et les administrations. Lors de la présentation de l'initiative intersyndicale, le mois dernier, Nicolas Blanc, de la CFE-CGC, a ainsi pris l'exemple de la convention collective Syntec, « revue il n'y a pas très longtemps et qui n'intègre aucune réflexion sur l'intelligence artificielle ». « Depuis 2017, un peu moins d'un accord sur mille [y] fait référence », selon le Centre d'études de l'emploi dans une étude publiée en octobre 2024.

L'IA, en constante évolution

Cette faiblesse ne tient pas seulement à l'absence de volonté de la plupart des employeurs de partager le sujet, mais aussi à la difficulté pour les représentants du personnel de s'en emparer. Il « est perçu comme complexe et particulièrement

technique par les acteurs du dialogue social », explique Charles Parmentier, de la CFDT. Et il « implique une approche pluridisciplinaire », complète Matthieu Trubert, de l'Union des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT.

La difficulté est redoublée par la spécificité des services d'intelligence artificielle qui sont en constante évolution et n'induisent donc pas, comme l'introduction d'une nouvelle machine, un ensemble figé de modifications organisationnelles, mais bien une dynamique de changements. D'où la nécessité de mettre en place un processus itératif de dialogue social, de l'amont à l'aval. A fortiori lorsqu'il s'agit d'IA générative.

« Ouvrir le capot »

Pour remédier à la faiblesse du dialogue social sur le terrain, en s'appuyant sur l'accord-cadre signé par les partenaires sociaux européens en juin 2020 sur la numérisation des entreprises, l'idée a donc émergé de mettre à disposition des représentants du personnel une « boîte à outils », selon l'expression de la chercheuse Odile Chagny, qui a porté le projet à l'Ires. « L'idée c'est de redonner du pouvoir d'agir aux syndicats et aux travailleurs et pour cela, il faut ouvrir le capot de la voiture », résume Eric Pérès, le secrétaire général de FO cadres.

LIRE AUSSI :

- **THEMA – Qui sont les leaders syndicaux et patronaux ?**

Un site a été créé (dial-ia.fr) qui fait figure de mode d'emploi, extrêmement didactique. Le premier chapitre traite de l'« acculturation à l'IA ». Avec bien sûr la définition qu'en donne l'**OCDE** mais aussi des développements sur la question du cycle de vie des projets d'application ou des systèmes d'IA. Le second aborde les « modalités du dialogue social » en précisant notamment les « leviers d'action » dont peuvent disposer les représentants des salariés. On y trouve - un peu d'humour ne fait pas de mal - deux « kits de survie du dialogue social », l'un en entreprise et l'autre dans la fonction publique.

Leïla de Comarmond

THÉMATIQUES ASSOCIÉES